

Renseignements wellcare^{MD} concernant L'achat d'une maison dotée d'un puits

La plupart des acheteurs de maison n'envisageraient jamais l'achat d'une maison sans une inspection approfondie de sa structure et de ses systèmes. De même, on doit s'assurer de vérifier le système de puisage de la propriété et la qualité de son eau potable.

Examinez l'historique du puits

Une évaluation récente de la qualité de l'eau est généralement requise par les sociétés de prêt hypothécaire avant que l'acheteur puisse conclure l'achat de la propriété. Cependant, la qualité de l'eau n'est qu'une préoccupation. Vous devez également vérifier le fonctionnement du système de puisage, par exemple la pompe et l'état de la tête du puits.

Essayez d'obtenir le plus de renseignements possible sur la construction, l'entretien et l'état du puits. Demandez au vendeur ou à la compagnie qui a foré le puits un journal ou un historique du puits (aussi appelé « registre de puits » ou « rapport de forage »). La plupart des provinces obligent les entrepreneurs en forage de puits à déposer un rapport de forage pour chaque nouveau puits foré.

Le rapport de forage contient un numéro de référence pour le puits, le nom du propriétaire du puits au moment de la construction, l'emplacement du puits et divers détails sur la construction, par exemple la méthode de forage utilisée, la profondeur du puits, le type et la quantité de cuvelage (tubage), le type de crépine et son calibre et le type de pompe. Demandez tous les dossiers d'entretien et d'inspection du système de puisage après la construction.

Vous devriez également demander une copie de toute évaluation de la qualité de l'eau réalisée au fil des années suivant le forage du puits. La plupart des experts encouragent les propriétaires fonciers à analyser l'eau de leur puits une fois par année, généralement au printemps. Si le propriétaire ne possède pas ces dossiers, vérifiez auprès du foreur du puits ou du service de santé local si vous pouvez obtenir les résultats des analyses de l'eau.

Examinez l'état du puits

Le rapport de forage devrait vous aider à déterminer l'emplacement, l'âge et l'état du puits. Il y a d'autres aspects de votre nouveau puits à prendre en compte. La liste suivante indique les meilleures conditions pour le puits de votre nouvelle propriété.

Emplacement du puits

- **Proximité des sources de pollution** – Le puits est en amont des sources de pollution comme la fosse septique et le champ d'épuration. Le ruissellement de surface n'atteint pas le puits ou est détourné du puits.
- **Distance des sources de pollution** – Le puits est à au moins 100 pieds des sources de pollution potentielles et respecte ou dépasse toutes les exigences étatiques minimales en matière de distance. Vérifiez les normes auprès de votre service de santé local.
- **Type de sol** – Le sol a une texture fine, comme le limon argileux ou l'argile limoneuse. C'est le meilleur type de sol pour filtrer les impuretés de l'eau souterraine avant qu'elle ne parvienne à votre puits.
- **Conditions sous la surface** – La surface libre de la nappe ou le substratum rocheux fracturé est à plus de 20 pieds de profondeur, ce qui offre beaucoup de filtrage.

Construction et entretien du puits

- **Âge** – Le puits a moins de 20 ans.
- **Type de puits** – Il s'agit d'un puits foré à la sondeuse.
- **Hauteur du cuvelage** – Le cuvelage du puits dépasse le sol d'au moins 30 centimètres. Dans les secteurs susceptibles d'être inondés, le cuvelage dépasse de 30 à 60 centimètres le niveau d'inondation/des crues le plus élevé enregistré. Cela garantit que rien ne peut être entraîné dans votre puits.
- **État du cuvelage et du capuchon de puits** – Aucun trou ni aucune fissure ne sont visibles, le capuchon est fixé solidement et un évent muni d'un grillage fait face au sol.
- **Profondeur du cuvelage** – Le cuvelage atteint une profondeur de 15 mètres ou plus sous la surface du sol.
- **Protection contre le refoulement** – Des mesures sont prises pour empêcher le refoulement (flot inversé dans les conduites d'eau), et des anti-refoulements sont installés au besoin.
- **Inspection du puits** – Le puits a été inspecté dans les 10 dernières années, et un dossier d'inspection est disponible.

Si vous avez encore des questions sur l'état du puits, son inspection approfondie, la nécessité de le réparer ou de le remplacer ou l'analyse de l'eau, communiquez avec votre professionnel des puits. Si vous êtes un nouveau venu dans cette collectivité, demandez à votre agent immobilier, à vos voisins ou au service de santé local de vous recommander plusieurs professionnels des puits. Un professionnel des puits peut également vous aider à planifier les travaux futurs d'inspection, d'entretien et d'analyse pour garantir le fonctionnement optimal de votre système de puisage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les puits ainsi que d'autres publications de wellcare^{MD}

wellcare^{MD} est un programme du **Water Systems Council (WSC)**. Le **WSC** est un organisme aux États-Unis sans but lucratif voué à la promotion d'une utilisation généralisée des puits comme systèmes d'alimentation en eau potable modernes et abordables de même qu'à la protection des ressources en eau souterraine à l'échelle nationale.



Cette publication fait partie d'une série de fiches de renseignements de wellcare^{MD}. Plus de 80 fiches de renseignements étaient disponibles au moment de la publication du présent document. Vous pouvez les télécharger GRATUITEMENT à partir du site Web du WSC à l'adresse www.watersystemscouncil.org. Les propriétaires de puits et les autres personnes ayant des questions au sujet des puits ou de l'eau souterraine peuvent également communiquer avec le **service d'assistance téléphonique** de wellcare[®] au 1-888-395-1033 ou visiter le site www.wellcarehotline.org.

La présente publication a été préparée en partie en vertu de l'Assistance Agreement n° EM-83446101-0, accordée par l'Environmental Protection Agency américaine. Elle n'a pas été officiellement examinée par l'EPA. Les points de vue exprimés dans le présent document sont propres au WSC. L'EPA ne cautionne aucun produit ou service commercial mentionné dans la présente publication.